

Semsamar : Prestations de reprise de sage 1000

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

10 mars 2022

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SEMSAMAR (971)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 33336111100060

Code postal / Ville : 97122 Baie-Mahault

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : M. Serge Barros -

Tél : +33 590323600 -

Mail : sbchaves@semsamar.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir RC

Capacité économique et financière : Voir RC

Capacités techniques et professionnelles : Voir RC

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 31 mars 2022 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation: oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : **Accord Cadre à Bon de Commande - Prestations de reprise de SAGE 1000**

Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution : Saint Martin / Guadeloupe

Durée du marché (en mois) : 24

Valeur estimée hors TVA : Valeur maximale : 180000 euros

La consultation comporte des tranches: non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Autres informations complémentaires :

Greffe du Tribunal Judiciaire de Fort de France - 35 Bd du General de Gaulle BP633 - 97200 FORT DE FRANCE.

Le marché peut être reconduit 1 fois 1 an.

Date d'envoi du présent avis

10 mars 2022